



# BULLETIN DE SOUTIEN PONCTUEL

ENTREPRISES

SEN35

## BULLETIN DE SOUTIEN À RENVOYER À

Les Restaurants du Cœur / Service Donateurs  
42, rue de Clichy / 75009 Paris

## CONTACTEZ LE SERVICE DONATEURS

Tél. : 01 53 32 23 27 / relations.donateurs@restosducoeur.org  
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

## OUI, JE DONNE !

J'approuve l'action des Restaurants du Cœur pour aider les plus démunis en donnant pour l'ensemble des missions sociales :

- 500 €
- 1500 €
- 2000 €
- 5000 €

Autre montant ..... €

## QUI SUIS-JE ?

N° DE DONATEUR (Si j'ai déjà effectué un don)

RAISON SOCIALE

NOM DU CORRESPONDANT

L'adresse est indispensable pour le justificatif de don.

ADRESSE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

TÉLÉPHONE

EMAIL

- J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (formule la plus économique en frais de gestion)
- Je ne souhaite pas recevoir la newsletter des Restos du Cœur par mail

## PAIEMENT

- Je joins un **chèque à l'ordre des Restaurants du Cœur**
- Je fais un don par **carte bancaire** (sauf carte American Express)

N° DE CB

(16 chiffres)

DATE D'EXPIRATION

/ (mois/année)

DATE DU DON

/ / (jour/mois/année)

SIGNATURE OBLIGATOIRE

## LOI COLUCHE

Les entreprises mécènes bénéficient d'une réduction d'impôts égale à 60% du montant de leur versement dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires, avec report sur l'excédent sur les cinq exercices suivants.